

Commune de NOUIC
(Haute-Vienne)

Délibération n° 2024/52

Colis des aînés

Nombre de Conseillers

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents | 6 |
| Votants | 3 |

L'an deux mil vingt - quatre
le 9 octobre à dix-neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge
NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 4 octobre 2024

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, MME DELUCHE, MM. BONNAUD,
CRUCHET, REBEYRAT

ABSENTS : MM. RIGAUDEAU (pouvoir donné à M. NOUGIER), MME CIBERT
MM. LEURS, M PASCAL, MME GIRAUD

Mme DELUCHE a été élue secrétaire.

COLIS des AÎNÉS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Nouic offre en fin d'année un colis aux aînés.

Trois des conseillers présents étant intéressés à l'affaire compte-tenu de leur âge , le quorum n'étant pas atteint pour voter ce point , Monsieur le Maire informe la Conseil que cette question est reportée à une prochaine séance.

Certifié exécutoire.
Transmis à la Sous-Préfecture
Publié le 11 octobre 2024

POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 11 octobre 2024

Le Maire
Serge NOUGIER

